

Droit d'opposition au démarchage téléphonique Service Bloctel

Dans le cadre de notre activité, nous pouvons être amenés à recueillir vos coordonnées téléphoniques.

Conformément à l'article L. 223-2 du Code de la consommation, nous vous informons que vous avez le droit de vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel sur www.bloctel.gouv.fr

Cette inscription permet de protéger votre numéro contre les appels commerciaux non sollicités.

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur www.bloctel.gouv.fr ou en flashant le QR Code suivant.

